

Pour diffusion immédiate  
CNW Code 37  
Hebdomadaires régionaux de Québec

## Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

### Les séances publiques débutent le 5 février 2024

**Québec, le 22 janvier 2024** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Georges Lanmafankpotin, président, et de Mireille Paul, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le [projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré](#) à compter du 5 février, 19 h, à Beaupré. L'audience se poursuivra le 6 février à 13 h 30 et à 19 h. D'autres séances pourraient s'ajouter en fonction de la participation des citoyennes et des citoyens et des besoins de la commission.

Le premier soir de la première partie de l'audience, seules les personnes présentes en salle pourront poser des questions. Par la suite, le public aura aussi la possibilité d'intervenir à distance. Dans tous les cas, les participantes et participants devront s'inscrire au registre disponible sur place ou dans le site Web du BAPE.

---

**Date :** Le 5 février 2024

**Heure :** 19 h

**Endroit :** Salle Blizzard, hôtel Delta Mont-Sainte-Anne  
500, boulevard du Beau Pré, Beaupré

Aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

---

#### Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première partie a pour but de permettre aux participants et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Elle se tient en présence de l'initiateur du projet et des personnes-ressources invitées par la commission dans le but de répondre à ses questions et à celles des participants.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 5 mars 2024. Elle permettra à la commission d'entendre toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire, de commentaire (moins de 1 000 caractères), d'image commentée ou de présentation verbale.

#### Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible sur le [site Web du BAPE](#). Les documents peuvent aussi être consultés à la bibliothèque Aux Sources, située au 33, rue de l'Église, à Saint-Ferréol-les-Neiges. Les citoyennes et citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 5 juin 2024. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

### **À propos du BAPE**

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Karine Lavoie  
Conseillère en communication  
581 925-0670 ou 1 800 463-4732  
[eolien-desneiges-sud@bape.gouv.qc.ca](mailto:eolien-desneiges-sud@bape.gouv.qc.ca)  
[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)